TRÉSOR DE LIÈGE
BULLETIN TRIMESTRIEL

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

P405108 – Bureau de dépôt Liège X – Éditeur responsable : 6 rue Bonne-Fortune, 4000 Liège.

Numéro 55 – juin 2018

25 ans de rénovation et d'extension

Bulletin trimestriel du Trésor de Liège

Adresse de la rédaction :
Trésor de Liège
6 rue Bonne-Fortune – 4000 Liège (Belgique)
Tél. : + 32 (0) 4 232 61 32
info@tresordeliege.be – www.tresordeliege.be

Comité de rédaction :
Alexandre Alvarez, Denise Barbason, Marc Bouchat, Marie-Cécile Charles, Flavio Di Campli, Georges Goosse, Julien Maquet, Frédéric Marchesani, Thérèse Marlier, Michèle Mozin-Bodson, Christine Renardy et Anne Thys.

Mise en pages : Fabrice Muller.

Édition et coordination scientifique : Philippe George.

ISSN : 2295-6751

Votre soutien est primordial. Déductibilité fiscale à partir de 40 € par an (ou un ordre permanent mensuel de 3,50 €) versé via le compte de la Fondation Roi Baudouin (BE10 0000 0000 0404 – BIC : BPOTBEB1) avec la mention structurée obligatoire 127/9679/00001.

En remerciement de votre soutien, vous recevrez gratuitement le trimestriel Trésor de Liège *et vous serez invités à toutes les activités du Trésor.*

Imprimé avec le soutien de
ethias

SOMMAIRE

Éditorial 1

Entre l'histoire et la science le Bois de la Croix avant l'an mil, Georges Kazan 3

La Sedes Sapientiae mosane du XIII^e siècle du prieuré brabançon de Bellingen, Jean-Claude Ghislain 10

L'installation des religieux français dans le diocèse de Liège entre 1901 et 1908, Jean-Baptiste Murez 16

Une chope en argent décorée de monnaies liégeoises de 1694 à Munich, Christina Ntaflou 21

Page 1 de couverture : 25 ans de rénovation et d'extension.
© Georges Goosse et Thierry Lechanteur.

Page 3 de couverture : © Alexandre Alvarez.

ÉDITORIAL

Ça y est !

Après 25 ans de travaux de rénovation et d'extension, le Trésor de la Cathédrale de Liège devient la vitrine de l'art et de l'histoire de la principauté épiscopale, qu'il ambitionnait d'être depuis trop longtemps.

La séance académique organisée dans la cathédrale a permis de remercier les institutions qui ont permis la rénovation et l'extension du Trésor, à savoir la Région Wallonne, la Province de Liège et la Ville de Liège. Vous trouverez en ligne sur le site du Trésor les différents discours (www.tresordeliege.be/inauguration-des-nouvelles-salles-du-tresor). La séance était ponctuée d'interventions musicales de l'Ensemble des Cuivres de Belgique. La soirée s'est poursuivie dans le cloître et le jardin place Saint-Paul. Des visites guidées étaient organisées dans le Trésor. La présence du maire de Beaune Alain Suguenot nous a remis à l'esprit les heures glorieuses de la première grande exposition de tout le Trésor à Beaune en 2005. Nous avions déjà prolongé ces moments, il y a deux ans, en inaugurant notre nouvelle Salle d'expositions temporaires avec notre ami beaunois l'artiste Michel Gaudillère.

Aujourd'hui décolle le nouveau Trésor de Liège sur les trois ailes du cloître que nous avons réaménagées en interne avec une tout nouvelle scénographie générale. Une dizaine de salles, du Moyen Âge aux Temps modernes, une salle sur la cathédrale Saint-Lambert, une autre sur les églises du diocèse, une exposition temporaire sur la restauration de nos œuvres, l'audiovisuel réalisé par Georges Goosse, un Espace Bourgogne, un pôle muséal Bertholet Flémal, une salle des tissus de haute époque autour des reliques des saints et en apothéose le buste de saint Lambert.

Le Trésor d'église est la conscience historique et artistique d'une ville ou d'une région. Il en conserve les principaux vestiges sacrés, les reliques des saints, mais aussi une multitude d'objets des plus variés, précieuse collection à la fois spirituelle mais aussi matérielle, annonciatrice du musée. La perspective scientifique que nous avons développée dans la scénographie de notre Trésor s'inspire de cette définition qui nous est progressivement apparue au cours de nos recherches (hdl.handle.net/2268/102922). Le Trésor a une vertu identitaire, celle de la terre du pays de Liège, du pays de saint Lambert et il s'est construit à travers les siècles sur ce sentiment national, ce sentiment de patrie liégeoise que nous avons prolongé dans cette exposition.

Bien peu y croyaient dans les années 90. Et notre grande aventure n'est pas tout à fait finie comme le dernier Bulletin du Trésor vous l'a appris. Vous vous demandez peut-être pourquoi ce n'est que deux ans après la fin de nos travaux que nous inaugurons la dernière aile du cloître. Simplement parce les réserves du Trésor ont pris le pas sur l'exposition – le pérenne sur l'éphémère – et que nous avons redéployé nos collections avant ce grand jour.

Notre Bulletin poursuit sa publication trimestrielle. Trois longs articles se partagent ce numéro : l'un est la première partie d'une histoire de la Sainte Croix (avant l'an mil), le deuxième révèle une *sedes* mosane inédite et le troisième est le début d'une histoire des congrégations réfugiées de France après 1905.

Les grands Christs mosans sont à l'honneur au Trésor. En 1994, Robert Didier présentait un superbe Christ de collection privée (vers 1230) dans une de nos premières expositions. En 2008, le crucifix des miracles de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert, offert par Madame Élisabeth Fonder, rejoignait nos collections (hdl.handle.net/2268/223012) tout comme récemment le Christ de l'ancienne

église d'Aubel offert par Madame Liliane Dresse de Lébioles. D'autres Christs, celui du Thier-à-Liège retenait notre attention (hdl.handle.net/2268/182781), actuellement suspendu dans notre salle d'expositions temporaires en attendant sa restauration, et celui qui a abouti chez les Dominicains de Liège (hdl.handle.net/2268/123653).

La fabrique d'église de Saint-Gilles nous a fait confiance en acceptant la substitution d'un Christ du XIX^e^ siècle à celui du XIII^e^ perché à plus de vingt-cinq mètres dans le chœur, et descendu non sans peine. Il était temps de s'occuper de sa restauration comme vous le lirez dans nos prochains numéros : on ne pouvait s'imaginer la gravité de sa dégradation et l'urgence d'une intervention. Voici ainsi le *Christus dolorosus* de Saint-Gilles qui, au centre de notre présentation documentée, inaugure une nouvelle section du Trésor qui, nous l'espérons vivement, s'étoffera encore dans les prochaines années.

Le Bulletin version papier est envoyé par la Poste. À partir du prochain numéro, par économie, nous le réserverons uniquement à nos sympathisants. Rappelons que le Bulletin est placé en ligne sur notre site quatre mois après sa parution.

Le Trésor s'enrichit d'œuvres achetées grâce à nos amis. Faute de trouver depuis plusieurs années directement un bienfaiteur spécialement pour une orfèvrerie que nous verrions bien dans nos collections, nous avons donné exceptionnellement dans ce numéro la parole à l'antiquaire munichoise pour en parler. Nous sommes bien entendu à la disposition de tout qui serait intéressé à acquérir cette œuvre importante et insolite pour le Trésor.

2018 est une grande année pour le Trésor.

Vous connaissez notre intérêt pour la Saint-Lambert. Ainsi c'est pour le XIII^e^ centenaire de la mort du saint patron du diocèse qu'en 1996 ont commencé nos travaux de rénovation. C'est avant la Saint-Lambert que se place la traditionnelle exposition dans le cloître du Photoclub universitaire, treizième édition, du 8 au 16 septembre. Du 3 octobre 2018 au 27 janvier 2019, le Trésor participe au Musée de la Cour d'Or de Metz à une grande exposition *Splendeurs du Christianisme*, décrétée d'intérêt national. Notamment par le prêt de la statue de saint Lambert achetée grâce à nos ami(e)s (hdl.handle.net/2268/221975).

Nous marquons le coup aussi avec nos conférences, dont c'est la dixième saison.

Le programme sera inséré dans le prochain numéro de septembre mais d'ores et déjà nous voulons vous annoncer que Monsieur le Professeur André Vauchez, Membre de l'Institut de France, a accepté de prendre la parole le mardi 18 septembre à 18 heures 30 à la cathédrale sur « Rome dans la pensée et l'imagination du Moyen Âge », inaugurant ainsi notre nouveau cycle de conférences 2018-2019. (www.fayard.fr/andre-vauchez).

De manière générale, suivez l'actualité du Trésor sur son site internet.

ENTRE L'HISTOIRE ET LA SCIENCE
LE BOIS DE LA CROIX AVANT L'AN MIL

Georges Kazan,
Attaché scientifique à l'Université de Turku (Finlande)
et Co-directeur du Relics Cluster de l'Université d'Oxford

Depuis sa découverte au IVe siècle, le Bois de la Croix a toujours été la relique la plus vénérée du christianisme. À la Réforme, des théologiens protestants ont mis en doute l'authenticité de ces reliques, cherchant à nier l'autorité de l'Église Catholique (1). Cela provoqua nombre d'études scientifiques de la part de savants catholiques. Ceux-ci ont tenté de distinguer les faits historiques des traditions pieuses et ont découvert des arguments en faveur de l'authenticité de ces reliques avec les moyens alors disponibles, énumérant les reliques principales de la Croix, examinant l'antiquité de leurs lieux de culte, calculant le volume intégral de la Croix, et même analysant au microscope les espèces de bois (2). Ces savants ont pu compter sur l'encouragement du Saint-Siège (3). Loin d'être une intruse dans la tradition religieuse catholique, l'étude scientifique du Bois de la Croix a toujours été une partie importante du dialogue courant de l'Église avec le monde laïque.

Aujourd'hui, les reliques chrétiennes font aussi partie de notre patrimoine culturel et leur étude est d'un intérêt général. La science a fort évolué ces dernières décennies, et de nouvelles analyses ont été développées qui nous permettent, pour la première fois, d'explorer les origines des plus anciennes reliques du Bois de la Croix, et de mieux comprendre leur histoire.

Il est maintenant possible d'établir l'origine et l'âge des reliques du Saint Bois. Selon nos sources, il semble entièrement probable qu'un nombre de ces reliques puisse remonter au temps du Christ. Si les analyses scientifiques montrent que la chronologie d'une relique remonte aux débuts de l'ère chrétienne, cela ajoute un appui scientifique à des traditions anciennes (4). L'authenticité de ces reliques reste cependant du domaine de la foi. En tout cas, il semble nécessaire de mettre à jour les recherches à propos de cette relique par excellence pour approfondir notre compréhension de son culte. Une telle étude doit, bien entendu, non seulement appliquer l'éthique de la recherche scientifique, mais aussi tenir compte de la sensibilité religieuse des églises et de la politique des musées auxquels appartiennent ces objets sacrés, afin d'obtenir leur accord voire leur collaboration. En entamant pareil projet, il est aussi nécessaire d'examiner ce qu'il est possible de constater actuellement, suivant les sources et les études actuelles, pour guider les questions de recherche scientifique et le choix de matières et d'analyses. Nous avons essayé dans cette brève étude de considérer les faits saillants qui existent, pour en faire un point de départ pour une analyse sélective de ces reliques en laboratoire.

Suite aux récits des Évangiles sur la Crucifixion, une tradition, qui date de la fin du IVe siècle au plus tard, nous informe que le Bois de la Croix fut découvert à Jérusalem pendant la construction d'un ensemble de bâtiments chrétiens sur les lieux supposés de la Passion du Christ et de son ensevelissement (5). Ceux-ci comprenaient une basilique épiscopale, le Martyrium, commencée vers 325 par l'empereur Constantin et consacrée le 14 septembre 335. Selon le récit d'Égérie (vers 384), la fête annuelle de la Croix, qui semble comprendre et la découverte du Saint Bois et la consécration de ces bâtiments chrétiens, se célébrait à Jérusalem aussi le 14 septembre (6). Le fait

que l'Invention de la Croix n'apparaît dans nos sources écrites qu'après la mort de l'historien chrétien Eusèbe († 339) semble indiquer que la découverte du Saint Bois eut plutôt lieu vers le 14 septembre 347, date de la consécration de l'église de la Résurrection (en grec : 'Anastasis'), la rotonde qui abritait le Saint Sépulcre, située derrière la basilique principale (7). Cette deuxième date pour la consécration du Saint-Sépulcre en 347 a récemment gagné l'appui de la science moderne : l'analyse du mortier qui lie une dalle en marbre au calcaire originel de la tombe du Christ à la luminescence optiquement stimulée (Optically Stimulated Luminescence ou OSL) vient de montrer que cet ornement aurait été mis en place vers l'an 345 (8). Cependant, à cause du fait que Cyrille, prêtre au Saint-Sépulcre et ensuite évêque de Jérusalem (ca. 350-386), fut le premier à faire mention de l'existence du Saint Bois et qu'il a mis la Croix au sommet de sa théologie et au centre de la liturgie stationnale de Jérusalem (qu'il a lui-même développée), certains ont même suggéré qu'il fut lui-même à l'origine de l'élaboration de la légende de l'invention de la Vraie Croix (9).

Selon le récit le plus ancien, celui d'Eusèbe, le Saint-Sépulcre fut construit sur l'emplacement d'un temple romain, dédié à la déesse Vénus, que l'empereur Adrien bâtit dans les années 130, avec l'intention de préserver le tombeau du Christ, qui était alors devenu un lieu saint pour les Judéo-chrétiens, et de le substituer à un lieu de culte romain (10). À Jérusalem le manque de bois de qualité suffisante pour la construction était flagrant: déjà pour construire ses machines de siège en l'an 70, l'empereur Titus dut faire venir du bois d'une distance de 18 kilomètres (11). De plus, Eusèbe rapporte que toutes les pierres et les poutres qui faisaient partie du temple romain, considérées miasmatiques, furent écartées (12). Selon les sources, donc, il est possible que des morceaux de bois, découverts sous le temple romain, aient pu provenir du I^{er} siècle. Si le *Titulus Crucis*, déjà vénéré avec le Saint Bois lors de la visite d'Égérie en 384, fut en fait trouvé avec la relique de la Croix, comme le signale la plupart des sources byzantines les plus anciennes, ou bien si des inscriptions chrétiennes (comme les graffitis du *Memoria Apostolorum* de S. Sebastiano à Rome) ou d'autres preuves ou témoignages furent découverts au IV^{e} siècle lors des travaux pour démolir le temple romain et ériger une cathédrale chrétienne au Golgotha, il serait bien possible que ce même bois fut vénéré par la communauté judéo-chrétienne depuis la Résurrection jusqu'à ce qu'Adrien l'expulse vers 135. Cependant, malgré le fait qu'Eusèbe parle de la redécouverte d'un signe ou bien d'un indice (τὸ γνώρισμα) de la Passion du Christ, enterré sous le temple romain, il ne donne aucune précision (13).

C'est tôt après la consécration de l'Église de la Résurrection en 347 que des parcelles du Bois furent disséminées partout dans le monde romain comme cadeaux privilégiés de l'évêque de Jérusalem, qui gardait la relique principale en toute sécurité (14). Ces parcelles ont été, à leur tour, divisées et circulent à travers les réseaux politiques et religieux de l'Empire, pour servir surtout à la dévotion personnelle autant qu'à la consécration d'autels. Paulin, évêque de Nola en Italie (410-431), ayant reçu un morceau du Bois de la Croix de sa parente, Mélanie l'Ancienne, moniale à Jérusalem, envoya une partie à l'évêque gallo-romain Sulpice Sévère pour la consécration de son église à Primulacium en Aquitaine. C'est la première translation connue de cette relique au nord des Alpes. Paulin en déposa une autre parcelle dans l'autel de son église de Saint-Félix à Cimitile, une ville voisine de Nola, et garda un dernier morceau pour sa dévotion personnelle (15). La relique de Cimitile, une des plus anciennes connues, fut transférée à la cathédrale de Nola : au XVI^{e} siècle, elle y était encore vénérée, contenue dans une staurothèque d'ébène (16) qui a malheureusement disparu (17).

Jérusalem fut considérée comme l'épicentre du culte de la relique jusqu'à la conquête arabe en 638, en raison du lieu de sa découverte, de sa fête primitive et de sa réputation miraculeuse (18). Dans leurs récits des événements en Orient de l'an 545, les sources contemporaines byzantines parlent aussi d'une autre relique miraculeuse de la Sainte Croix, à Apamée en Syrie : il s'agissait d'une très grande parcelle de

Relique du Saint Bois, Abbaye Sainte-Croix de Poitiers. © G. Kazan (2017).

la relique de Jérusalem, mesurant à peu près une coudée de long (envers 47 cm), qu'un homme originaire de Syrie aurait enlevée en secret de la ville sainte (19). En 565, selon une chronique syrienne, cette relique fut sciée en deux sur la longueur, sous l'ordre de l'empereur byzantin Justin II (565-574), qui emporta une des parties à Constantinople, où elle fut exposée à la cathédrale Sainte-Sophie pendant dix jours (20). Selon Giorgius Cedrenus, historien byzantin, elle aurait été rejointe par l'autre partie vers 574, et l'on n'entend plus parler d'une telle relique à Apamée après coup (21). Bien que postérieures de quelques siècles, ces deux sources transmettent d'autres faits (par exemple, les dates d'événements astrologiques) avec précision, et paraissent donc fiables.

Ce fut ce même empereur, Justin II, qui, à la demande de la reine Radegonde, lui a présenté une parcelle de la Croix en 569, qui fut reçue avec honneur à Poitiers (22). D'après la tradition orale courante des moniales de l'abbaye Sainte-Croix, elle est toujours préservée au sein du couvent que fonda Radegonde vers 550 (23). Comme on a souvent remarqué, la relique conservée à l'abbaye Sainte-Croix, à l'intérieur d'un reliquaire byzantin émaillé qui semble provenir du XI^e^ siècle, est composée de deux bois différents. Si un des deux serait en effet la relique conférée au monastère par Justin II, on constate que ce serait plutôt la croix grecque (dite faite de bois de chêne) qui est placée en haut d'un morceau de bois différent (ce dernier étant coupé en forme de *tau*, identifié comme du bois de cèdre) pour en faire une croix à double traverse. Cela pour les raisons suivantes. La relique reçue par Radegonde fut l'un des premiers dons officiels du Bois de la Croix par Byzance : avant cela, c'était uniquement l'Église de Jérusalem

seule qui possédait l'autorité de dispenser du Bois sacré. Pendant son règne (nous ignorons la date précise), Justin II donna une relique de la Sainte Croix aussi à l'église de Rome : c'est celle qui abrite la *Crux Vaticana* qui se trouve aujourd'hui au Trésor de Saint-Pierre au Vatican. Les deux reliques seraient donc contemporaines, avec la même provenance. La relique du Vatican consiste en une petite croix grecque d'environ 2 cm de long et de large. Elle ressemble donc à la partie supérieure de la relique à l'abbaye Sainte-Croix, qui aurait, à peu près, les mêmes dimensions. La chronologie de ces dons impériaux suggère donc qu'ils proviendraient de la relique d'Apamée et donc, si la tradition syrienne est correcte, du Saint Bois de Jérusalem.

La provenance de la relique d'Apamée est intéressante. S'agit-il peut-être du *Titulus* qu'Égérie a vu exposé à Jérusalem à côté du Bois de la Croix en 384 ? (24) Apparemment non, car selon le pèlerin Antonin de Plaisance, le *Titulus* était toujours exposé à Jérusalem en 570 (25). Il est important de se rendre compte que, pour les chrétiens de cette période, les dimensions d'une relique étaient elles-mêmes sacrées. Au IV^{e} siècle déjà les sources rapportent que, malgré sa division, l'aspect extérieur de la relique de la Croix de Jérusalem n'en était pas affecté (26). Ce qui peut laisser penser, comme pour la relique d'Apamée, que le sciage se fait en épaisseur et préserve ainsi de face l'apparence originale. Si la tradition d'Apamée est correcte, cela voudrait dire que le Bois de la Croix à Jérusalem avait lui aussi à peu près les mêmes dimensions c'est-à-dire une longueur d'environ une coudée. Cela correspondrait avec la taille de la relique indiquée dans le récit d'Égérie de 384 : l'évêque de Jérusalem gardait ainsi toujours une main à chaque extrémité du Bois quand, assis à l'autel, il présentait la relique aux fidèles à Pâques.

Pour saisir l'importance de ce qui précède, il faut faire référence au récit d'Adomnan, qui décrit le pèlerinage d'Arculf et sa visite à Constantinople vers 685 (27). En ce temps-là, la relique de Jérusalem avait été ramenée dans la capitale, où elle resta à l'abri de l'invasion arabe qui avait pris la ville sainte en 638. Adomnan nous dit que la relique était en trois parties, exposées dans une châsse à la cathédrale Sainte-Sophie. Ces pièces avaient été montées en forme de croix, l'une formant la traverse, et les deux autres le tronc vertical. Selon lui, ces deux derniers paraissaient provenir du même morceau de bois, divisé en deux. Selon notre hypothèse, ceux-ci seraient les deux morceaux d'Apamée (chacun mesurant une coudée de long), avec celle de Jérusalem formant la traverse. Adomnan donne aussi les dimensions de l'autel sur lequel leur châsse reposait : elle mesurait exactement deux coudées de long sur une coudée de large. Ce fait conforte l'hypothèse que non seulement ces trois pièces seraient la relique de Jérusalem avec les deux parties de celle d'Apamée (sciée en deux dans le sens de la longueur), mais que la relique d'Apamée aurait donc pu provenir de celle de Jérusalem, ou au moins en avait l'apparence, car elle aurait à peu près la même longueur maximum d'une coudée de long.

Ce fut seulement quelques années plus tard que le pape Serge I^{er} (687-701), à l'exemple de Constantinople, institua à Rome sa propre fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, aussi le 14 septembre (28). Il exposa à la vénération publique une relique modeste du Bois qu'il avait redécouverte vers 690 dans un reliquaire en forme de croix dorée de style byzantin au Trésor de Saint-Pierre au Vatican. Bien que, selon le *Liber Pontificalis*, l'Empereur Constantin avait donné à la Basilica Sessoriana de Rome (Santa Croce in Gerusalemme) une parcelle de la Sainte Croix couverte d'or et de bijoux, que le pape Hilaire (461-468) avait fondé une chapelle de la Sainte Croix au Latran et que le pape Symmache (498-514) avait fondé une autre à la basilique de Saint-Pierre au Vatican, les reliques de la Sainte Croix romaines ne semblent pas avoir attiré la même dévotion que celles de Jérusalem ou de Constantinople (29). Cela se perçoit dans une lettre d'Avitus, évêque de Vienne (494-518), qui, en admettant que Rome possédât ses propres reliques du Saint Bois, préfère s'adresser à Jérusalem pour obtenir une précieuse esquille sans « hésitation et doute » (30). Grégoire le Grand (590-604) semble être l'un des premiers papes à répartir les reliques de la Croix, s'agissant de petits éclats de bois, emballés d'habi-

tude avec d'autres reliques insignes (31). Cela donne aussi l'impression que l'Église de Rome ne possédait pas la relique du Saint Bois en grande quantité, et donc prenait grand soin de sa conservation, avec estime pour les plus petites parcelles.

Dès le IVe siècle, selon nos recherches, on divisait la relique de la Croix de Jérusalem en prenant des coupes en longueur pour que la relique garde autant que possible son apparence originale. De ce que l'on peut constater à l'œil nu, l'épaisseur des reliques de la Croix à Poitiers et dans la *Crux Vaticana* apparaît assez modeste, tandis que d'autres reliques, comme celles distribuées par l'Eglise de Rome avant les croisades, consistaient seulement en de petits éclats de bois. Même les reliques impériales du Saint Bois les plus distinguées provenant de Constantinople avaient une épaisseur de quelques millimètres au plus. Les dimensions sont généralement aussi modestes. C'est peut-être une caractéristique des reliques du Saint Bois de Jérusalem, divisé au moins trois fois en longueur selon notre hypothèse, et transférées à Constantinople. Par exemple, les sept parcelles du Saint Bois qui font partie de la célèbre Croix de Limbourg (Constantinople, 945-959) ne mesurent que 2 à 4 mm d'épaisseur et 17 mm en largeur (32). En longueur, la plus grande mesure 21cm. On pourrait donc aussi proposer l'hypothèse que les reliques du Saint Bois qui sont notamment plus épaisses, plus larges ou plus longues que celles-ci (surtout celles plus longues qu'une coudée, donc 47cm) ne proviendraient pas des reliques vénérées jadis à Jérusalem, Apamée ou Constantinople, mais font probablement partie d'une tradition différente. Par exemple, la relique impériale du Saint Bois conservée dans la Reichskreuz à Vienne, qui faisait partie des insignes royaux du Saint-Empire, mesure à peu près 30 cm de long et semble être bien plus large et épaisse que le sont les reliques byzantines. La tradition qu'elle fut donné par l'empereur byzantin Romanos III Argyros (1028-1034) à l'empereur Conrad II du Saint-Empire (1027-1039) a donc été mis en cause (33).

Pour mener une étude moderne du Saint Bois, il est d'abord nécessaire d'interroger les sources écrites et les études qui existent. Ensuite d'opérer une observation des reliques elles-mêmes et de leur contexte matériel (les origines des reliquaires, par exemple). Elle peut donner des informations supplémentaires, surtout les dimensions des reliques, leurs formes et l'espèce du bois. Le bois peut être identifié par sa structure cellulaire, visible dans certains cas au microscope, ou bien en prenant une tomographie par ordinateur (CT scan) à haute puissance. Enfin, en prélevant un micro-échantillon d'environ 0,03g, on peut établir sa chronologie par datation au radiocarbone, identifier les matières utilisées au cours de leur vénération (par exemple, cires ou huiles) ou même explorer l'ADN particulier du bois. Nous sommes donc au début de notre connaissance de l'histoire authentique de ces objets historiques et sacrés.

En se rapportant de nouveau aux sources anciennes, on peut considérer non seulement qu'il est possible que le Saint Bois découvert au IVe siècle à Jérusalem fut vénéré par les Judéo-chrétiens au Ier siècle comme une relique de le Sainte Croix, mais qu'il semble probable, selon les sources écrites, qu'il date du Ier siècle environ (avant l'an 135), qu'il mesurait plus ou moins une coudée de long, qu'on le divisait d'habitude en épaisseur, et qu'il fut à l'origine de la relique d'Apamée (d'où proviennent vraisemblablement les reliques de Radegonde et de la *Crux Vaticana*). On peut même supposer que si la tradition orale de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, selon laquelle la partie supérieure de la relique actuelle est bien celle donnée par Justin II à Radegonde, est correcte, ainsi que la supposition générale à propos de l'espèce de ce bois, le Saint Bois de Jérusalem serait donc également un morceau de chêne. Bien que ces conclusions soient intéressantes, elles nécessitent des analyses scientifiques pour les confirmer.

(À suivre...)

Notes

* Nous remercions Philippe George, qui a suggéré et conduit la publication de cet article en français en deux livraisons, avant et après l'an mil.

Abréviations : *CCSL = Corpus Christianorum: Series Latina; CSEL = Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*; *CSHB = Corpus scriptorum historiae Byzantinae*; *GCS = Griechischen Christlichen Schriftsteller; GCS NF = Griechischen Christlichen Schriftsteller. Neue Folge; MGH SS = Monumenta Germaniae Historica Scriptores PG = Patrologia Graeca* ; *PL = Patrologia Latina*.

1. J. Calvin, *Traité des reliques* (Genève, 1599, éd. P. de la Roviere), p. 22, compare la quantité totale de reliques du Bois avec la charge d'un grand navire ; H. Kipping, *Liber singularis de cruce et cruciariis* (Brème, 1671, éd. J. Köhler), p. 232, prétend que cette quantité serait suffisante pour 300 crucifiés.

2. Par exemple : J. Gretser S.J., *De Sancta Cruce* (3 vols, Ingolstadt 1598, 1605, 1616, éd. Officina Ederiana : E. Angermaier) ; C. Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion* (Paris, 1870, éd. L. Lesort) ; A. Frolow, *La relique de la vraie Croix, recherches sur le développement d'un culte.* Archives de l'Orient Chrétien 7 (Paris, 1961, éd. Institut français d'études byzantines) ; A. Frolow, *Les reliquaires de la Vraie Croix.* Archives de l'Orient Chrétien 8 (Paris, 1965, éd. Institut français d'études byzantines).

3. Voir par exemple *Bref de notre S.P. le Pape, Pie IX, adressé à M. Ch. Rohault de Fleury*, reproduit dans la préface de Rohault de Fleury, *Mémoire*.

4. On aperçoit déjà ce phénomène dans le cas des reliques de saint Jean-Baptiste, suite à leur datation au Ier siècle (carbone 14) par le Professeur Thomas Higham (Oxford Radiocarbon Accelerator Unit) : 'Scientific analysis (14C, DNA, stable isotopes) of relics associated with St John the Baptist from the island of Sveti Ivan near Sozopol, Bulgaria'. Authors incl. Schroeder, Kazan, Kostova, Popkonstandinov, Willerslev, Higham (à paraître).

5. Ambroise, *De Obitu Theodosii Oratio*, 46-47, *PL* XVI, coll. 1401-1402, datant de l'an 395, est le premier récit existant qui décrit l'Invention de la Croix par Hélène, la mère de Constantin. Il est possible que cela fût précédé par l'Histoire Ecclésiastique de Gélase de Césarée (une source perdue, attestée dans les ouvrages d'auteurs postérieurs). L'histoire de la découverte de la relique fut répétée, avec des variations, vers 402 par Rufin d'Aquilée, *Historia Ecclesiastica*, I.8, *PL* XXI, coll. 476-478 ; vers 440 par Socrates Scholasticus, *Ecclesiastica Historia*, I.17, éd. G. Hansen, *GCS NF1* (Berlin, 1995), p. 56-57 et par Sozomenus, *Historia Ecclesiastica*, II.1, éd. J. Bidez, G. Hansen, *GCS NF4* (Berlin, 1995), p. 49 ; et quelques années plus tard (mais, il semble, avant l'an 449) par Theodoret, *Historia Ecclesiastica*, I.17, éd. L. Parmentier, rev. G. Hansen, *GCS NF5* (Berlin, 1998), p. 65. Il faut noter que les sources concernant la découverte de la Croix par Hélène ne présentent pas précisément les mêmes faits, mais chacune contient des petites différences comparées aux autres. La Légende de Judas, un récit syriaque qui remonte au Ve siècle, diffère de ceux-ci, et raconte comment la relique fut découverte grâce à un juif, Judas, qui s'est ensuite converti au christianisme. Cette légende fut rejetée à Byzance (Sozomenus, loc. cit.), mais en Occident elle devint à fur et à mesure la version de l'Invention la plus célèbre : voir J.W. Drijvers, *Helena Augusta : the mother of Constantine the Great and the legend of her finding the True Cross* (Leiden, 1992, éd. Brill), p. 165-180. Pour un sommaire général des sources écrites, voir E. Cronnier, *Les inventions de reliques dans l'Empire romain d'Orient (IVe-VIe s.)*, Turnhout, 2016, p. 125, n. 3. Sur ce sujet aussi, l'excellent ouvrage de P. Maraval, *Lieux saints et pèlerinages d'Orient (IVe-VIIe siècle)* (Paris, 1985), p. 97, 234-235, 251-257.

6. *Itinerarium Egeriae* 48.1-2, éds. A. Franceschini, R. Weber, *CCSL* 175 (2 vols, Turnhout, 1965), vol. 1, p. 37-90. J. Wilkinson, *Egeria's Travels* (3e éd., Warminster, 1999, éd. Aris and Phillips), p. 171-173.

7. Il semble y avoir être une confusion concernant cette date. Au fur et à mesure, on a établi le 13 septembre pour la fête de la dédicace de l'Anastasis, et le 14 septembre pour celle de la basilique épiscopale, nommée le Martyrium. Voir M. van Esbroeck, 'Jean II de Jérusalem et les cultes de saint Étienne, de la Sainte-Sion et de la Croix', *Analecta Bollandiana*, 102 (1984), p. 99-134 : 107-108.

8. A. Moropoulou, N. Zacharias, E.T. Delegou, M. Apostolopoulou, E. Palamara, A. Kolaiti, 'OSL mortar dating to elucidate the construction history of the Tomb Chamber of the Holy Aedicule of the Holy Sepulchre in Jerusalem', *Journal of Archaeological Science: Reports* 19 (juin 2018), p. 80-91.

9. …"surtout si on admet que la première version écrite fut insérée dans l'Histoire ecclésiastique de Gélase de Césarée, son neveu" (Cronnier, *Les inventions de reliques*, p. 355-357). Pour les mentions du Saint Bois, voir Cyril de Jérusalem, *Catéchèses* IV.10, *PG* 33, col. 467-470, X.19, *PG* 33, coll. 685-687 and XIII.4, *PG* 33, col. 777) : ces œuvres sont diversement datés aux années A.D. 348, 350 or 351 (J.W. Drijvers, *Cyril of Jerusalem: Bishop and City* (Leiden, 2004, éd. Brill), p. 56–58).

10. Eusèbe, *Vita Constantini*, III.26, éd. F. Winkelmann, *GCS* 7/1 (2nd éd., Berlin, 1991, éd. Akademie-Verlag), p. 95-96.

11. Josephus, *La Guerre des Juifs*, V : 522-523, *Loeb Classical Library* 210 (Cambridge MA, 1927, éd. Harvard University Press), p.164. Voir aussi J. Zias, E. Sekeles, "The Crucified Man from Giv'at ha-Mivtar: A Reappraisal", dans *Israel Exploration Journal* 35/1 (1985), p. 22-27: 26.

12. Eusèbe, *Vita Constantini*, III.27, p. 96.

13. Eusèbe, *Vita Constantini*, III.30, p. 97. J.W. Drijvers, 'Helena Augusta: the Cross and the Myth: some new reflections', dans *Millennium. Yearbook on the Culture and History of the First Millennium C.E.* 8 (Berlin, 2011, éd. de Gruyter), p. 125-174: 150.

14. Le Bois de la Croix apparaît dans les sources écrites pour la première fois dans Cyrille de Jérusalem vers l'an 350 (voir n. 8). Une inscription trouvée à Tixter en Maurétanie (Khirbet Oum el-Ahdam en Algérie), faisant mention des reliques du Bois, date de vers l'an 359 ou pas longtemps après, tandis qu'une autre, inscrite sur une table d'offrandes funéraires dans une basilique à Rasgunia (Cap Matifou, Algérie), date d'avant l'an 371. Voir Y. Duval, *Loca sanctorum Africae: Le culte des martyrs en Afrique du IVe au VIIe siècle* (2 vols, Rome, 1982, éd. Ecole française de Rome), vol. 1, p. 331-337.

15. Paulinus de Nola, *Epistulae*, éd. W. von Hartel, *CSEL* 29 (Vienna, 1894, éd. F. Tempsky), p. 267-268.

16. C. Ebanista, "Culto della Croce, pellegrinaggi al santuario di S. Felice e riti della settimana santa a Cimitile", dans éd. C. Ebanista, *I misteri della passione di Cristo e i riti della settimana santa a Cimitile*. Coemeterium, 3 (Marigliano, 2004, éd. Anselmi), p. 11-49 : 13.

17. Communication personnelle reçue du Musée Diocésain de Nola en 2017.

18. *Itinerarium Egeriae* 37.1-4, *CCSL* 175, p. 80-81.

19. Procope, *La Guerre des Perses*, II.11, *Procopius of Caesarea, History of the Wars*. *Loeb Classical Library* 48, 81, 107, 173, 217 (5 vols, Cambridge MA, 1914-1928, éd. Harvard University Press), Vol. 1, *The Persian War*, p. 354-359; Evagrius Scholasticus, *Historia Ecclesiastica*, IV. 26, *PG* 86/2, coll. 2743-2746. Voir aussi Maraval, *Lieux saints*, p. 346.

20. *Chronique de Michel le Syrien, Patriarche Jacobite d'Antioche (1166-1199)*, X.1, trad. et éd. J.-B. Chabot (4 vols, Paris, 1899-1924, éd. E. Leroux), Vol. 1, p. 284-285.

21. Giorgius Cedrenus, *Annales*, éd. I. Bekker, *CSHB* 24 (2 vols, Bonn, 1838-1839, éd. E. Weber), vol. 1, p. 685. De sa part, Maraval, *Lieux saints*, p. 346, a vu en ces deux histoires le récit d'une seule translation dont la date serait confuse.

22. Venantius Fortunatus, *Hymnus in Honore Sanctae Crucis*, *PL* LXXXVI, coll. 95-96.

23. Communication personnelle reçue des sœurs de l'abbaye Sainte-Croix en 2017. M. Jannic Durand trace la première mention de cette tradition dans les sources écrites au XVI[e]-XVII[e] siècles. J. Durand, "Le reliquaire de la Vraie Croix de Poitiers. Nouvelles observations", *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1992, p. 152-168 : 166, n. 34.

24. *Itinerarium Egeriae* 37.1-4, *CCSL* 175, p. 80-81.

25. Antonin de Plaisance, *Itinerarium* XX, trad. J. Wilkinson, Jerusalem Pilgrims before the Crusades (éd. rev., Warminster, 2002), p. 139.

26. Paulinus de Nola, *Epistula* XXXI.6, *Epistulae*, *CSEL* 29, p. 274.

27. Adomnanus, *De locis sanctis* ed. L. Bieler, *CCSL* 175 (Turnhout, 1965), III.3, p. 228-229.

28. *Liber Pontificalis*, trad. et éd. L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis. Texte, introduction et commentaire* (2 vols, Paris, 1886, 1892, éd. E. Thorin), vol. 1, p. 374. On identifie celle-ci avec la *crux gemmata*, maintenant disparue, contenant en son centre un fragment modeste du Bois, qui fut redécouvert au début du XX[e] siècle dans l'autel de la Chapelle Saint-Laurent. Voir E. Thunø, *Image and Relic: Mediating the Sacred in Early Medieval Rome* (Rome, 2002, éd. "L'Erma" di Bretschneider), p. 17-21. Voir L. van Tongeren, *Exaltation of the Cross: Toward the origins of the Feast of the Cross and the meaning of the Cross in early medieval liturgy* (Leuven, 2000, éd. Peeters), p. 50-55. Une autre fête, celle de l'Invention de la Croix, existait déjà à Rome, où elle se célébrait le 3 mai. Il est possible que celle-ci fût développée à Rome, et non pas en Orient, voir A. Chavasse, *Le sacramentaire gélasien (Vaticanus Reginensis 316) sacramentaire presbytéral en usage dans les titres romains au VII[e] siècle* (Paris, 1958, éd. Desclée), p. 350-364. On a aussi proposé que la fête était déjà célébrée à Rome sous le Pape Honorius (625-628).

29. Don de Constantin : *Liber Pontificalis*, vol. 1, XXXIV, p.179. Drijvers, 'Helena Augusta', p. 144-146. Chapelles au Latran et au Vatican : *Liber Pontificalis*, vol. 1, XLVIII, p. 242 et vol.1, LIII, p. 261.

30. Avitus de Vienne, *Epistula* XVIII, *PL* LIX, col. 236. Avitus de Vienne, *Epistula* XXIII, coll. 239-240 communique sa gratitude au patriarche de Jérusalem.

31. Par exemple, *Gregorius I papa Reccaredum, regem Wisigothorum*, dans *S. Gregorii Magni Registrum Epistularum,* éds. P. Ewald, L. Hartmann, *MGH Epistolae 1-2*, (2 vols, Berlin, 1887-1899, éd. Weidmann), Vol. 2, IX.228, p. 224-225.

32. J. Wilm, "Die Wiederherstellung der Limburger Staurothek," *Das Münster. Zeitschrift für christliche Kunst und Kunstwissenschaft* 8 (Regensburg, 1955, éd. Schnell et Steiner), p. 234-240 : 238.

33. H. Klein, 'Eastern Objects, Western Desires: Relics and Reliquaries between Byzantium and the West', *Dumbarton Oaks Papers* 58 (2004), p. 283-314: p.295, n. 70.

LA *SEDES SAPIENTIAE* MOSANE DU XIII[E] SIÈCLE DU PRIEURÉ BRABANÇON DE BELLINGEN

Jean-Claude Ghislain
Docteur en Histoire de l'Art & Archéologie (Université de Liège)

Nous devons à Joseph Destrée en 1894 la mention primordiale et méconnue de la *Sedes Sapientiae* inédite, en bois « autrefois polychromé datant du début du XIII[e] siècle », provenant de « Bellinghem » (Bellingen, commune de Pepingen, Brabant flamand). Elle était alors passée de la collection de l'abbé Auguste Mertens, curé-doyen de Tervuren (1878-†1892), dans celle du docteur Vanden Corput (1). C'est vraisemblablement le curé de Bellingen, Félix Wielant (1880-1885) qui céda la statue mariale à son ancien confrère Auguste Mertens (2), ce qui sous-entend qu'elle provient de l'église Notre-Dame de Bellingen. La Vierge fut restaurée, déposée temporairement par le docteur Vanden Corput aux Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles et photographiée en 1926 (3 et fig. 1). Par la suite, la trace de la statue conservée probablement dans une collection privée s'est perdue.

L'ancienne église paroissiale de Bellingen devint prieurale (1182), puis abbatiale augustinienne (1580) de Cantimpré à Cambrai (4). Le prieuré bénéficia au XIII[e] siècle des largesses d'Englebert III d'Enghien (†1243/1246) et de son épouse Ide d'Avesnes (†1217), dont la *Sedes Sapientiae* est contemporaine. Ils furent inhumés (5) dans l'ancienne prieurale et leur pierre tombale aux gisants gravés fut conservée dans le sanctuaire actuel, une élégante construction à nef unique de style gothique hennuyer tardif, édifiée entre 1619 et 1623 (6).

Rappelons que le curé Félix Wielant découvrit en 1881 les reliques de saint Drogon cachées sur les voûtes de l'église de Bellingen lors de la Révolution française et il s'appliqua à en promouvoir le culte. La confection d'une châsse néogothique polychromée réalisée à cet effet par le sculpteur Frans Poullaert, de Asse (7) fut un projet onéreux qui expliquerait la vente par le curé Wielant de pièces désaffectées du mobilier de son église. Ainsi, il vendit à l'État en 1883 deux remarquables dalles funéraires gravées gothiques, exposées actuellement dans le cloître des Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles (8). Tout indique que la principale de ces lames tournaisiennes qui est anépigraphe et dont le contour inférieur est mouluré (inv. 2602) surmontait originellement le tombeau insigne du milieu du XIII[e] siècle d'Englebert III d'Enghien représenté en équipement militaire et de son épouse (9 et fig. 2). L'autre lame gravée, également rectangulaire, est celle de Gherars de Anghien (†1307), avec des incrustations (inv. 2603).

Fig. 1 : *Sedes* de Bellingen © KIKIRPA.

La description de la *sedes* de Bellingen est limitée à l'unique photographie prise de face en 1926, alors que la statue appartenait encore au docteur Vanden Corput. L'aspect suggère une image en chêne privée de sa polychromie et dont nous ignorons les dimensions ainsi que la manière dont le dos serait creusé comme il

est d'usage afin de prévenir des crevasses (10). La photo disponible révèle les restaurations modernes de plusieurs saillies. Comme en d'autres lieux, furent-elles amputées durant l'époque moderne pour permettre la chute libre d'une robe ajoutée à la statue selon la mode espagnole ? Les restitutions nettement visibles concernent le sommet du sceptre incliné et fleuri, les avant-bras et les jambes de l'enfant, de même que les genoux de la Vierge. Rien n'atteste distinctement quelque retouche à la partie inférieure de la statue.

La silhouette élancée de Marie s'élève élégamment sur un sol inégal. Elle trône sobrement sur un simple *scamnum* sans dossier, élargi latéralement en s'incurvant du haut et du bas. Elle est assise verticalement sur un coussin mince, un sceptre planté dans la main droite, tandis qu'elle retient de l'autre l'enfant posé de face sur son genou gauche. Les corps sont enveloppés de draperies fluides aux plis verticaux, incurvés dans le creux des bras et bouillonnant librement sur le sol, en laissant apparaître l'extrémité arrondie des chaussures de la mère.

L'avalanche des plis jaillit depuis le voile-manteau posé sur la tête de la Vierge. Il couvre les épaules en laissant visible le corsage de la robe au col étalé et orné d'un médaillon circulaire, dont la cuvette semble dépourvue de cabochon. Le visage ovale au front dégagé de la mère est bordé de part et d'autre par une mèche de chevelure ondoyante. Le nez droit se prolonge dans les sourcils arqués comme les yeux effilés avec la paupière inférieure horizontale, une formule du maniérisme gothique. La bouche incurvée esquisse un sourire pincé. De la figurine originelle de l'enfant au visage impersonnel ne subsistent que le buste et le côté libre de la jambe gauche, le reste des membres étant reconstitué. Notons à ce propos la main droite bénissante et la gauche qui porte une colombe.

Divers traits stylistiques révélateurs de leur époque permettent des comparaisons. La posture verticale accompagne la position encore frontale, quelque peu rigide et presque symétrique des personnages sans liens affectifs. La légère obliquité, inversée et équilibrée

Fig. 2 : Dalle funéraire d'Englebert III d'Enghien ∞ Ide d'Avesnes (Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire).
© W. Ubregts.

formée de part et d'autre par les jambes et les bras, hisse harmonieusement l'image altière de Marie. La disposition en V des jambes n'est pas une nouveauté, mais l'allure générale élancée ne reflète plus ici la masse du bloc initial perceptible dans l'esthétique romane. Hormis la filiation iconographique de la Vierge en majesté, les éléments représentés tels que le banc sans dossier, le sol accidenté, l'habillement et la position latérale de l'enfant ne sont plus romans, de même que leur traitement naturaliste.

Les lourdes draperies vallonnées caractéristiques du courant stylistique pratiqué aux alentours de 1200 connaissent une disparition variable entre les années 1220 et 1230. Cette évolution est illustrée par la *Sedes* jadis à l'Hôpital Saint-Pierre de Louvain (fig. 3) et la sainte Lucie de Bernister au Trésor de la cathédrale

Fig. 3 : *Sedes* de l'hôpital Saint-Pierre de Louvain. © Paul V. Maes.

de Malmedy (11). Or, cette mutation est accomplie sur la Vierge de Bellingen dont le graphisme aux plis denses est tendu et ne serait donc pas antérieur à 1230 environ. D'autre part, les brisures multipliées progressivement jusqu'au milieu du XIII^e siècle parmi les drapés gothiques n'y apparaissent pas encore. La datation relative de la Vierge de Bellingen vers 1230-1235 est dès lors envisageable. Notre pays a le privilège de conserver de multiples sculptures sur bois du XIII^e siècle et souvent de filiation mosane. Nous comptons parmi elles plusieurs chefs-d'œuvre et des créations plus modestes, parfois altérés par des restaurations modernes et abusives (12).

La *Sedes* de Bellingen appelle des comparaisons avec d'autres exemplaires au sein de ce patrimoine important. Compte tenu des aspects typologiques, morphologiques et stylistiques, retenons les œuvres suivantes rapprochées fréquemment entre elles. Il s'agit de la *Sedes* du legs Van den Peereboom aux Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles (fig. 4), apparentée à Notre-Dame-des-Miracles de la collégiale Notre-Dame de Saint-Omer (Pas-de-Calais) (fig. 5), ainsi que la Vierge en majesté élégante de Saint-Hubert et Saint-Vincent à Zolder (Limbourg) (fig. 6-7). La *sedes* étrange et modifiée de l'ancienne église liégeoise Saint-Jean-Baptiste, naguère au musée diocésain et exposée en la cathédrale Saint-Paul participe également de cette filiation par certains aspects (fig. 8).

La *Sedes* Van den Peereboom couronnée du Cinquantenaire à Bruxelles est une représentation élégante et amène, quelque peu vivifiée par les vestiges de polychromie ancienne (13). Notons la fluidité moulante des draperies verticalisantes, la ceinture bouclée sur l'avant, ainsi que l'enfant incliné obliquement et qui s'anime sur le genou gauche de sa mère, en regardant le spectateur de face. En s'humanisant, la conception générale rompt avec celle de l'époque romane et en l'occurrence, probablement vers 1225-1230. Notre-Dame-des-Miracles à Saint-Omer, dont le culte a davantage retenu l'attention que le style, est une œuvre très semblable et sensiblement contemporaine de la précédente (14).

La Vierge en majesté couronnée limbourgeoise de Zolder est une œuvre remarquable, mais couverte d'une nouvelle polychromie par le restaurateur vers 1890 (15 et fig. 6). Elle est comme un reflet allégé, mais plus novatrice stylistiquement, de l'incomparable *Sedes* de la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège (*ca* 1230-1235), aux draperies insufflées et encore empreinte du courant stylistique 1200 (16). Les deux madones, dont seule celle de Liège est dotée d'une ceinture, oppriment sous leurs pieds un dragon ailé, comme la nouvelle Ève de la Genèse (III, 15) qui foule aux pieds la tête du serpent maléfique. Diverses statues mariales, notamment près d'une dizaine d'exemplaires mosans, présentent au XIII^e siècle ce trait iconographique (17). Notons également à Zolder (fig. 7) et initialement à Saint-Jean à Liège, les flancs des deux sièges ajourés de lancettes verticales (18).

Parmi les plus grandes statues mariales apparentées aux précédentes, celle présentée aujourd'hui en la cathédrale Saint-Paul à Liège est une œuvre particulière, originale et altérée (fig. 8). L'allure ascendante de l'ensemble polychromé et du mouvement parmi les draperies souples rapproche cette œuvre du groupe précédent (19). Le lion maléfique maté sous le pied gauche de Marie est

Fig. 4 : *Sedes* Van den Peereboom (Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire) © MRAH.

Fig. 5 : Notre-Dame-des-Miracles à Saint-Omer. © d'après J. de Borchgrave d'Altena, 1961.

Fig. 6 : *Sedes* de Zolder (face) © KIKIRPA.

Fig. 7 : *Sedes* de Zolder (profil) © KIKIRPA.

l'unique application de cette formule iconographique parmi les versions mosanes de même type. Elle dérive du thème exprimé dans le verset 13 du psaume 90 (20).

La *Sedes Sapientiae* de Bellingen, bien conservée pour l'essentiel, est une réussite plastique incontestable, digne du mécénat seigneurial dédié au prieuré marial local. Il n'est pas douteux que la statue de la sainte patronne trôna en place d'honneur dans l'église paroissiale et prieurale, vraisemblablement en liaison avec le maître-autel, précédé lui-même du tombeau d'Englebert III d'Enghien et de son épouse. La *Sedes* de Bellingen est apparentée stylistiquement aux grandes sculptures mosanes, voire liégeoises, de la première moitié du XIII^{e} siècle. Elle relève d'une phase esthétique protogothique réaliste et verticalisante. Parmi la chronologie relative perceptible des sculptures sur bois, elle est attribuable aux années 1230 à 1235, c'est-à-dire au terme du rayonnement artistique mosan, à l'aube du retentissement du style gothique parisien.

Fig. 8 : *Sedes* de Saint-Jean-Baptiste à Liège (cathédrale Saint-Paul) © KIKIRPA.

Notes

1. J. Destrée, *Études sur la sculpture brabançonne au Moyen Âge*, Bruxelles, 1894, p. 24 et note 1, (Extrait des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*). Nous avons traité de la *Sedes* du XIII[e] siècle également méconnue de l'ancien hôpital Saint-Pierre de Louvain, dans *Trésor de Liège*, n° 53, décembre 2017, p. 10-14.

2. Les deux prêtres se connaissaient effectivement de longue date, étant donné que Félix Wielant fut vicaire à Oetingen de 1866 à 1869 alors que Auguste Mertens y était curé (1863 à 1878). Leur parcours respectif est connu : s'agissant de Félix Wielant, voir : E. van Cauwenbergs, *Félix Wielant*, dans *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, III, 1887, p. 134-136, (nécrologie) ; L. van Bellegem, *Bellingen en de Abdij van Cantimpré*, s.l., 1991, p. 30-33 et 92 ; E. Meeussen, *Félix Wielant*, www.odis.be/ink/ps-128617. Pour Auguste Mertens, voir : J. Davidts, *Pastoor Augustinus Mertens*, dans *Ascania*, 6-IV, 1963, p. 5-12 ; Idem, *Geschiedenis van de Parochie Tervuren en de Sint-Janskerken*, Malines, 1965, p. 165-168 ; G. Vande Bosch, *Augustinus Mertens*, www.odis.be/ink/ps-78430.

3. Kikirpa, B 007462, collection Dr Vanden Corput. Cette photo précieuse est cependant restée inédite jusqu'ici. En 1937, J. de Borchgrave d'Altena témoigne que la madone de la collection du docteur Vanden Corput « fut exposée au Cinquantenaire il y a quelques années », voir : À *propos des Vierges en Majesté conservées en Belgique*, extrait du *Bulletin de la Société d'Art et d'histoire du diocèse de Liège*, 38, 1937, p. 29, en note 2.

4. P. Pieyns-Rigo, *Abbaye de Notre-Dame à Bellingen*, dans *Monasticon belge*, IV, *Province de Brabant*, Liège, 1970, p. 988-1003 ; L. van Bellegem, *op. cit.,*1991.

5. La distinction entre Englebert II d'Enghien, décédé vers 1205 et son fils Englebert III († entre 1243 et 1246) fut établie par William Ubregts dans : O. Berckmans, J..-Cl. Ghislain & W. Ubregts, *Enghien. Découverte du plus important donjon roman conservé dans les provinces wallonnes,* dans *Hainaut Tourisme*, n° 205, avril 1981, p. 45, en note 7. Englebert (III) d'Enghien mourut en 1244 selon A. Miraeux & J.F. Foppens, *Opera diplomatica*, I, Louvain, 1723, p. 742. Le tombeau d'Englebert III et son épouse Ide fut transféré au XVII[e] siècle dans le chœur de la nouvelle église : P. Colins, *Histoire des choses les plus mémorables advenues en Europe*, 2[de] éd., Mons, 1643, p. 32. J. Reygaerts, *La région d'Enghien. Une géographie-Une histoire urbaine. Études critiques*, I, Merchtem, 1998, p. 159-190, (la maison d'Enghien et ses biens féodaux).

6. L. Everaert & J. Bouchery, *De kerk van Bellingen*, dans *De vlaamsche school*, 1879, p. 85-86, puis L. Everaert, *L'abbaye de Cantimpré à Bellinghen*, dans *Annales du Cerce archéologique d'Enghien*, I, 1880, p. 198-221 ; *Bouwen door de eeuwen heen in Vlaanderen, Vlaams-Brabant, Halle-Vilvoorde*, 2N, Gand, 1975, p. 43-44, (Ch. de Maegd & S. Van Aerschot).

7. F. Wielant, *Le culte de saint Drogon et les reliques conservées à l'abbaye de Cantimpré à Bellingen*, dans Annales du Cercle archéologique d'Enghien, II, 1883, p. 370-377; L. Van Belleghem, *De grafsteen van Engelbert II van Edingen en Ida van Avesnes eertijds gelegen boven hun graf in het koor van de kerk van Bellingen*, dans Het oude land van Edingen en omliggende, II-1, 15 mars 1974, p. 169. La confusion entre Englebert II et III d'Enghien est abordée dans O. Berckmans, J.-Cl. Ghislain & W. Ubregts, Enghien, op. cit., p. 45 en notes 7 et 8.

8. L. Van Belleghem, *art. cit.*, 1974, p. 168-169.

9. W.F. Creeny, *Illustrations of incised slabs on the continent of Europe from rubbings and tracings*, Londres-Norwich, 1891, pl. 5, (ca 1200) ; E. de Prelle de la Nieppe, *Notes sur les costumes chevaleresques et les armes offensives des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles*, dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, XIV, 1900, p. 381, (2[de] moitié du XIII[e] s.) ; L. Van Belleghem, *art. cit.*, 1974, p. 164-171, fig. p. 170, (*ca* 1245) ; K. Bauch, *Das mittelalterliche Grabbild. Figürliche Grabmäler des 11. bis 15. Jahrhunderts in Europa*, Berlin - New York, 1976, p. 111, (*ca* 1230-1240); F.A. Greenhill, *Incised effigial slabs. A study of engraved stone memorial in Latin Christianity c. 1100 to c. 1700*, II, Londres, 1976, p. 53, (*ca* 1230); O. Berckmans, J.-Cl. Ghislain & W. Ubregts, *art cit.* p. 41-42, fig. et p. 45, (notes 7 et 8) ; H. Kockerols, *Monuments funéraires en pays mosan. La pointe de Givet. Tombes et épitaphes, 1200-1800*, Namur, 2007, p. 46 (51), (*ca* 1260) ; R. Van Belle, 2011, *La production tournaisienne de dalles gravées, XII[e]-XVI[e] siècle*, (Thèse de doctorat inédite, Université de Gand 2011-2012), t. I Synthèse, vol. 2, p. 459-460, fig. 416 p. 459, (*ca* 1244-1260).

10. Plusieurs œuvres comparables parmi les grands exemplaires mosans de la première moitié du XIII[e] siècle mesurent de 110 à 130 centimètres de haut, ce qui pourrait suggérer dans le cas présent une hauteur approximative de 120 centimètres.

11. Les draperies molles et profondes participent du réalisme antiquisant promu avec succès dès avant 1180 par l'orfèvre Nicolas de Verdun. Ce courant fut supplanté au fil des années 1220 par des plissés en faisceaux linéaires relativement moulants. Cette mutation stylistique est évoquée dans : J.-Cl. Ghislain, *La vierge en majesté de l'Hôpital Saint-Pierre de Louvain*, dans *Trésor de Liège*, n° 53, décembre 2017, p. 10-14. Depuis 1230 environ, elle s'applique à une silhouette élancée. Cette phase stylistique, éphémère et protogothique fut longtemps confondue par les auteurs avec la précédente, celle du style 1200. Après le début des années 1230, au cours d'une évolution aboutie au milieu du XIII[e] siècle, les drapés s'animèrent lentement de plis cassés novateurs et gothiques.

12. Le lecteur trouvera dans les publications suivantes une documentation abondante sur nos Vierges en majesté du type *Sedes Sapientiae* (le Trône de la Sagesse divine) antérieures au milieu du XIII[e] siècle : J. de Borchgrave d'Altena, *À propos des Vierges en Majesté conservées en Belgique*, extrait du *Bulletin de la société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, 28, 1937 ; Idem, *Madones anciennes conservées en Belgique 1025-1425*, (L'Art en Belgique), Bruxelles, 1943 ; Idem, *Madones en Majesté. À propos de Notre-Dame d'Eprave*, extrait de la *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, 30, 1961 ; Ad. Jansen, *De Evolutie van het Mariabeeld in onze gewesten*, dans *Noordgouw*, VI, 1966, p. 161-181 et VII, 1967, p. 49-102 ; J.J.M. Timmers, *De Kunst van het Maasland*, I, Assen, 1971, p. 296-305 et en complément : Idem, *Ibidem*, II, *De Gotiek en de Renaissance*, Assen, 1980, p. 142-154 ; R. Didier, *La sculpture mosane du XI[e] au milieu du XIII[e] siècle*, dans A. Legner éd., *Rhein und Maas, Kunst une Kultur 800-1400*, II, *Berichte, Beiträge*

und Forschungen, Cologne,, 1973, p. 407-420 ; Idem, *La Sedes, la Vierge et saint Jean au calvaire de l'église Saint-Jean à Liège et la sculpture mosane de la première moitié du XIII^e siècle*, dans J. Deckers dir., *La collégiale Saint-Jean de Liège. Mille ans d'art et d'histoire*, Liège, 1981, p. 57-76 ; Idem, *La Vierge assise à l'enfant (Sedes Sapientiae)*, dans *Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège*. *Exposition d'art et d'histoire*, Liège 1982, p. 123-140 ; Idem, *Hugo d'Oignies. Prolégomènes*, dans Idem & J. Toussaint dir., *Autour de Hugo d'Oignies*, (*Monographies* 25 du Musée provincial des Arts anciens du Namurois), Namur, 2003, p. 68-79 ; E. Mercier, *La Sedes Sapientiae de la cathédrale de Liège : une œuvre atypique entre tradition et modernité*, dans *Bloc-Notes*, n° 33, décembre 2012, p. 9-16.

13. Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire, inv. VdP 161, chêne, H. 109 x l. 38 x prof. 27 cm. Les avant-bras sont brisés. La statue fut restaurée à l'Institut royal du Patrimoine artistique en 1952. J. Destrée, *Groupe de la Sedes Sapientiae du legs Jules Van den Peereboom*, dans *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 2, 1930, p. 62-65 ; J. de Borchgrave d'Altena, *op. cit.*, 1961, p. 86, fig. 72 ; Ad. Jansen, *art. cit.*, 1967, p. 74 et fig. 17 p. 73 ; J.J.M. Timmers, *op. cit.*, 1971, p. 280 et fig. 428 p. 299 ; R. Didier, *art. cit.*, 1973, p. 415 et fig. 22 p. 420 ; J. Lafontaine-Dosogne, *Sculptures du haut Moyen Âge*, (*Musées royaux d'Art et d'Histoire. Guide du visiteur*), Bruxelles, 1977, p. 7-8, fig. 18-A ; R. Didier, *art. cit.*, 1981, p. 60-61, 65 et fig. 8 p. 60 (bibliographie p. 75 en note 11) ; F. Van Noten dir., *La salle aux trésors. Chefs d'œuvre de l'art roman et mosan*, (Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, *Catalogue des collections*, I), Turnhout, 1999, p. 118 n° 46 et pl. p. 119, (Antoinette Huysmans).

14. Saint-Omer (France, Pas-de-Calais). Collégiale Notre-Dame (cathédrale en 1559 et 1785). Chêne, H 125 x L 65 x P 50 cm. La polychromie est moderne, de même qu'une partie des membres et les accessoires rapportés, tels que les couronnes et le sceptre dans la dextre de Marie. Celle aujourd'hui bénissante de l'enfant portait naguère l'*orbis terrarum*, une sphère d'argent inventoriée anciennement. De la main gauche, il tient le *codex* des Évangiles. L. Deschamps de Pas, *Une Vierge du XIII^e siècle. Notre-Dame-des-Miracles de Saint-Omer*, dans Annales archéologiques, 18, 1858, p. 257-264 ; G. Coolen, *Notre-Dame-des-Miracles, Vierge en Majesté*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 16, fasc. 308, 1943, p. 414-428 et fig. face à la p. 424 ; J. de Borchgrave d'Altena, *op. cit.*, 1961, p. 58 et fig. 40 p. 57 ; W. Sauerländer, *La sculpture du XII^e et du XIII^e siècle dans le nord de la France*, dans *Sculptures romanes et gothiques du nord de la France*, Lille, 1978, p. 22, (catalogue d'exposition 1978-1979) ; M. Albaric, *La dévotion à Notre-Dame des-Miracles de St-Omer*, dans N. Delanne-Logié & Y.-M. Hilaire dir., *La cathédrale de St.-Omer. 800 ans de mémoire vive*, Paris, 2000, p. 271-273 et pl. 1 p. 272. *Une Renaissance. L'Art entre Flandre et Champagne 1150-1250*, Paris, 2013, p. 162, n° 101, fig., ca 1230-1240 (catalogue exposition).

15. En 1894, Joseph Destrée, *op. cit.*, p. 30, rappelle en note 1 la restauration alors récente appliquée par Léopold Blanchaert à une Vierge en majesté des environs de Beringen. Il lui restitua le dragon supprimé lors « d'une inepte transformation ». Ces précisions désignent assurément la belle *sedes* de Zolder d'aspect moderne depuis cette restauration. Elle est en noyer, H. 119 cm ; J. de Borchgrave d'Altena, *op. cit.*, 1961, p. 66, fig. 51 p. 67 ; Ad. Jansen, *art. cit.*, 1967, p. 72, fig. 16 p. 71; J.J.M. Timmers, *op. cit.*, 1980, p. 143, fig. 235 p. 147 ; Idem, *De Kunst van het Maasland. De Gotiek en de Renaissance*, II, Assen, 1980, p. 143, fig. 235, p. 147 ; R. Didier, *art. cit.*, 1973, p. 415 et 417 en note 32, (bibliographie et hypothèse d'une reproduction fidèle de la statue originale), fig. 21 p. 419 ; Idem, *art. cit.*, 1981, p. 65-67, fig. 16 et p. 75, bibliographie en note 26.

16. H. 138 cm. S'agissant du dossier de l'illustre *Sedes* liégeoise de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste, voir : R. Didier, *art. cit.*, 1982, p. 123-138, avec l'essentiel de la bibliographie antérieure surabondante établie par Françoise Leuxe, p. 139-140.

17. Citons à ce propos la petite *Sedes* de Sint-Odiliënberg (*ca* 1230-1240) en Limbourg néerlandais et celle de Saint-Bavon à Mere (Flandre-Orientale, *ca* 1240), traitée il y a peu au Kikirpa : E. Mercier & I. Geleen, *De Sedes Sapientiae uit de Sint-Bavokerk van Mere. Een overzicht van het onderzoek en de behandeling in het K.I.K.*, dans *Mededelingen van de Heemkundige Kring van Erpe-Mere*, 47-IV, octobre 2007, p. 65-72. Suivent la Vierge en majesté couronnée de Saint-Léonard à Léau (Zoutleeuw, *ca* 1240-1245) et au milieu du XIII^e siècle, celle gothique de la chapelle Saint-Hilaire d'Ossogne à Matagne-la-Petite, commune de Doische. Elle est en dépôt au musée provincial des Arts anciens du Namurois à Namur. Nous l'avons commentée dans le catalogue de l'exposition tenue en 2010-2011 : *Dialogue avec l'invisible. L'art aux sources de l'Europe*, Namur, 2010, (*Monographies* du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 46), p. 244-245, n° 28, figs et bibliographie. Notons aussi en Brabant, la Vierge de Saint-Sulpice à Diest vers les années 1240 et à Notre-Dame de Laeken (*ca* 1250), toutes deux restaurées. La *Sedes* mosane (A10) du musée Schnütgen à Cologne est classée entre 1250 et 1260, voir : R. Didier, *art. cit.*, 1981, p. 68, fig. 24 et Idem, *art. cit.*, 1982, p. 131 et fig. 17 p. 133 (peu après 1250) ; U. Bergmann dir., *Schnütgen-Museum. Die Holzskulpturen des Mittelalters (1000-1400)*, Cologne, 1989, p. 182-185, figs, (*ca* 1260).

18. Le banc percé latéralement de jours allongés parallèles se retrouve également sur la *sedes* mosane précitée (A10) du musée Schnütgen à Cologne : U. Bergmann, *op. cit.* De même, des lancettes apparaissent, mais en creux, sur le siège de la Vierge en Majesté (*ca* 1225-1230) de l'ancien Hôpital Saint-Pierre à Louvain citée *supra* en note 1.

19. Chêne polychromé, H. 129 cm. L'historiographie, l'iconographie, l'état matériel et l'analyse stylistiques sont proposés par E. Mercier, *art cit.*, 2012, p. 9-16, figs.

20. *Ibidem*, p. 11, fig.

L'INSTALLATION DES RELIGIEUX FRANÇAIS DANS LE DIOCÈSE DE LIÈGE ENTRE 1901 ET 1908

Jean-Baptiste Murez, doctorant en Histoire (Université de Liège)

Première partie (1)

Après plusieurs années d'ordre moral consécutives à la guerre de 1870, la IIIe République fut peu à peu conquise par les républicains. Le processus s'acheva en 1879, date d'élections sénatoriales qui leur furent favorables. L'accession de Jules Grévy à la présidence de la République eut lieu en 1879. C'est à partir de ce moment qu'une nouvelle phase d'anticléricalisme, liée aux précédentes (2), marqua la France. Les congrégations furent particulièrement visées, car leur influence culturelle sur la jeunesse, notamment par l'intermédiaire de l'enseignement, était redoutée. Les gouvernements qui se succédèrent les voyaient comme des foyers antirépublicains et jugeaient leur mode de vie contraignant contraire aux libertés issues de la Révolution de 1789. De plus, leurs biens matériels, largement surestimés, étaient convoités. Si une première série de mesures les inquiéta dans les années 1880-86, notamment avec Jules Ferry, c'est vraiment à partir de 1901 que la politique gouvernementale se durcit (3).

Rappelons quelques étapes importantes. En 1901, le titre III de la loi sur les associations s'avéra très sévère et restrictif à l'encontre des congrégations religieuses qui n'étaient pas encore officiellement autorisées (4). Elles durent demander une autorisation à l'État pour continuer d'exister mais celle-ci fut refusée. En 1902 le Président du Conseil Émile Combes, ancien séminariste devenu farouche anticlérical, appliqua de manière très stricte le texte de l'année précédente. Enfin, en 1904, une loi interdit aux congrégations d'enseigner et, en 1905, Église et État étaient séparés (5).

Or, des dizaines de milliers de congréganistes refusèrent de renoncer à leur choix de vie ou de l'exercer dans la clandestinité en France, ce que firent certains. Alors que les couvents et autres bâtiments étaient inventoriés et vendus, parfois avec violence, ces congréganistes décidèrent de partir à l'étranger. Certains le firent dès 1901, avant d'être officiellement interdits. Il en est qui s'exilèrent très loin, en Amérique du Nord, et d'autres plus près : en Autriche, en Italie, et un grand nombre en Belgique.

Plusieurs raisons expliquent ce dernier choix : le pays était alors dirigé par un gouvernement catholique homogène de 1884 à la Première Guerre mondiale. Il est proche de la France géographiquement et, en partie, culturellement. La population y est majoritairement catholique et, si le français est la langue de la Wallonie, il est aussi très utilisé à Bruxelles et également plus en usage dans les grandes villes flamandes qu'aujourd'hui (6). Seule langue officielle du pays jusqu'en 1898, il jouissait encore d'une prééminence certaine.

Au total, ce sont environ 13.000 religieux français qui se réfugièrent en Belgique, dont environ 10.000 femmes (7). Un certain nombre de congrégations trouvèrent à s'installer dans le diocèse de Liège, dont l'évêque, Monseigneur Rutten à partir de 1902, prit position publiquement en leur faveur, déclarant à l'occasion de son mandement de carême pour l'année 1907 : « *qui d'entre nous n'a pas été navré de l'expulsion violente* [de France] *des religieux et des vierges consacrées au Seigneur ? Victimes*

innocentes de la rage de leurs persécuteurs, elles sont réduites aujourd'hui à manger le pain amer de l'exil. » (8)

La plupart arrivèrent entre 1901 et 1908, ce qui justifie le choix de la période étudiée.

I. Le départ de France et l'installation en Belgique

Nous nous concentrerons d'abord sur leur départ même et leur installation en Belgique, puis sur la reprise de leur activité, différente selon la congrégation considérée. Enfin, leur insertion dans la vie locale sera évoquée. Notons que le propos s'appuiera essentiellement sur quelques cas significatifs et ne saurait constituer une approche exhaustive.

Quitter la France

L'essentiel des départs s'inscrivit dans un intervalle allant de 1901 à 1904. C'est à dire entre le vote de la loi sur les associations et celle qui interdit aux congrégations d'enseigner, avec une « seconde vague » jusqu'en 1908. Par la suite, ils se firent plus rares. Ces départs ne s'opérèrent pas tous de la même façon, suivant les moyens matériels et les activités des congrégations (enseignement, aide aux malades, contemplation…). Plusieurs durent partir dans la précipitation, car elles n'avaient pas cru que l'État mettrait finalement ses « menaces » à exécution. D'autres avaient prospecté en amont, parfois plusieurs mois auparavant, pour trouver un refuge en cas de troubles. De plus, certains ordres, comme la Compagnie de Jésus avaient à cette date un passé déjà tumultueux, qui les avait amenés à fuir la France, notamment sous Louis XV (9) … Ainsi, les Jésuites, qui se dispersèrent dans de nombreux pays, vinrent également en Belgique. Nous pouvons citer le cas de ceux de la Province de Paris. Dès 1901, ayant déjà l'expérience de l'exil dans ce pays (10), ils surent quitter la France sans trop de heurts et retrouver, pour le cas du diocèse qui nous intéresse, un espace à Marneffe, entre Namur et Liège.

Dans de nombreux autres cas, les religieux et religieuses durent toutefois partir dans un certain dénuement, longuement rappelé dans les lettres adressées à l'évêque de Liège, Monseigneur Rutten. Leurs biens furent mis sous séquestre par les autorités françaises et des liquidateurs furent nommés par la République pour estimer ceux-ci et les vendre. Ils devaient en faire l'inventaire, et réaliser les opérations de vente, se payant en prélevant un pourcentage sur le produit de celles-ci. Or, leurs documents conservés aux Archives Nationales (11) françaises montrent bien que l'opération fut difficile et prit parfois des années. Cela en raison de résistances locales et de recours à des prête-noms qui affirmaient posséder les bâtiments des congrégations. Certaines procédures montrent également que beaucoup de locaux étaient peu salubres et mal entretenus. Essentiellement du fait d'un manque de moyens, bien loin des estimations du gouvernement qui espérait réaliser de substantiels profits et financer ainsi des avancées sociales (12).

Une fois prise la décision de quitter la France, tous les religieux durent toutefois solliciter des autorités ecclésiastiques belges l'autorisation de s'installer. Ces autorités furent parta-

Journal satirique *Les Corbeaux*, n° 16 du 21 août 1904.

gées entre le souci d'aider des communautés dans le besoin et la crainte d'être confrontées à un afflux massif. Ainsi, elles édictèrent une série de conditions avant toute installation : ne pas ouvrir de chapelle au public belge, ne pas scolariser d'enfants autres que français et ne pas empiéter sur les œuvres belges. Des annotations dans les archives diocésaines de Liège, en marge de demandes d'autorisation, le rappellent également. Le gouvernement belge craignait également de fournir des arguments à ses adversaires. De plus les réticences ne furent pas uniquement matérielles mais aussi morales et « identitaires ». L'arrivée d'étrangers en nombre important, aux coutumes et habitudes différentes est crainte, même chez les catholiques. Cela est clairement écrit ainsi dans un mémorandum rédigé après le conseil des ministres du 31 décembre 1902 et ensuite envoyé au Saint-Siège (13).

C'est aussi pour apaiser ces craintes que, dans leurs lettres de recommandations, les évêques français du diocèse dont étaient originaires les maisons voulant partir en Belgique rassuraient. Ils affirmaient que celles-ci avaient de quoi vivre et ne seraient aucunement une charge pour le clergé belge. Celui d'Autun écrivit ainsi à Monseigneur Rutten en août 1903 : « *j'ai l'honneur de recommander à votre haute bienveillance, et le cas échéant, de placer sous votre protection paternelle, le monastère des visitandines de Mâcon* […] *Si elles étaient expulsées de France, elles auraient le projet […] de s'établir dans votre diocèse, à Bourg-Léopold. Les ressources dont elles disposent leur permettront de vivre sans être à la charge ni du clergé ni des fidèles.* » (14)

Les supérieur(e)s des congrégations eux-mêmes tenaient un discours équivalent. Citons à nouveau le cas des Jésuites, qui écrivaient : « *la situation devenant de plus en plus critique en France, nous avons dû nous préoccuper de trouver un refuge à l'étranger. Après avoir bien cherché, nous avons arrêté notre choix sur une propriété située dans le diocèse de VG* [Votre Grandeur] à Marneffe, près Huy. *La pensée serait d'y mettre quelques jeunes religieux qui y continueraient leurs études, des Pères plus âgés ayant besoin de repos et enfin, quand les circonstances le permettront, un petit collège où on ne recevrait que des enfants français exclusivement* [souligné dans le texte original] » (15). Or, en marge, on trouve cette annotation en noir, révélatrice : « Accepté à la condition soulignée » (16).

Au final, toutes les demandes n'aboutirent pas et le fait qu'une autorisation ait été accordée ne veut pas forcément dire que la congrégation concernée soit vraiment venue en Belgique (17). Il est arrivé que les conditions matérielles ne fussent pas toujours réunies par exemple.

Trouver des locaux

Se loger en Belgique ne fut pas chose aisée pour les congréganistes français, du fait des disparités financières entre les congrégations mais aussi de la rareté d'endroits salubres ou en bon état rapportée au nombre important d'arrivées.

Certaines congrégations hésitèrent entre acheter et louer, ne sachant combien de temps la législation française se ferait hostile à leur égard. D'autres parcoururent de nombreux endroits, comme les Carmélites de Paris : « après avoir visité un grand nombre d'immeubles, qui ne pouvaient pas nous convenir, nous nous sommes décidées pour une propriété à Amay. Ce n'est pas l'idéal bien sûr mais du moins la *Cté* [Communauté] *aura un asile si elle est forcée de s'expatrier comme il est à craindre* » (18). Finalement, elles ne rentrèrent à Boulogne-sur-Seine (aujourd'hui Boulogne-Billancourt) qu'après la Première Guerre mondiale, en 1919 (19).

Les Jésuites, eux, cherchèrent à s'installer à Marneffe, près de Huy, à la fois pour des activités de noviciat et d'enseignement, dont il sera question plus loin. Le lieu qu'ils retinrent ne fut toutefois pas le premier choix auxquels ils avaient été confrontés : de nombreux propriétaires locaux leur avaient écrit pour leur proposer des propriétés qu'ils possédaient, notamment dans le diocèse de Namur. On trouve, dans leurs archives, de nombreux prospectus de propriétés à céder, toutes évidemment présentées de manière très élogieuse. Finalement, ils se portèrent acquéreurs du Château du Sart avec l'aide d'un prête-nom, en deux

achats successifs, les 2 août et 12 octobre 1902 (20). Il s'agit d'un ensemble de 23 hectares payé 154.038 francs et 40 centimes (21) et comprenant le château, ses dépendances et les jardins. Bientôt réaménagé, le vaste ensemble permit à la Compagnie de Jésus de reprendre ses activités et Marneffe fut rapidement vanté dans des publicités qu'elle édita : « A cinq heures de Paris, par la grande ligne de Paris-Cologne, sur le merveilleux plateau formé par la chaîne des collines qui dominent le cours de la Meuse, sous un ciel parfaitement salubre, le Château de Marneffe, avec ses vastes dépendances, les grands bois et les prairies qui l'entourent est l'abri choisi où l'on s'efforce en formant des chrétiens de préparer des hommes utiles un jour à l'Eglise et à leur patrie.» (22)

JÉSUS, MARIE, JOSEPH.

†

Au Saint Sacrifice de la Messe et dans vos charitables prières, Prêtres et Fidèles du diocèse de Liège, souvenez-vous de l'âme de votre Pasteur bien-aimé, feu

SA GRANDEUR MONSEIGNEUR

Martin-Hubert RUTTEN

Évêque de Liège
Prélat domestique de Sa Sainteté
Assistant au trône pontifical,

Grand officier de l'Ordre de Léopold
Grand Cordon de l'Ordre de Léopold II
Docteur en Théologie. Membre de l'Académie flamande.

Né à Geystingen (Ophoven) le 18 Décembre 1841
Professeur au Séminaire de Saint-Roch en 1866
Ordonné prêtre à Liège le 28 Avril 1867
Directeur du Séminaire de Saint-Roch en 1873
En même temps Doyen de Ferrières.
Chanoine honor. de la Cathédrale de Liège en 1875
Directeur du Séminaire de Saint-Trond en 1877
Vicaire général de S. G. Mgr. Doutreloux et Président du Grand Séminaire de Liège en 1879
Chanoine titulaire en 1883
Prélat domestique de S.S. Léon XIII en 1884
Doyen du Chapitre de la Cathédrale en 1886
Vicaire Capitul. du diocèse de Liège le 25 Août 1901
Évêque de Liège, intronisé le 29 Décembre 1901.
Sacré le 6 Janvier 1902
Pieusement endormi dans le Seigneur, à Liège, le 17 Juillet 1927.

Comme St Martin, son patron, il n'a point « refusé le travail » ; comme l'apôtre St Paul il peut dire : « J'ai combattu le bon combat, achevé ma course, « gardé la foi ; il ne me reste plus qu'à recevoir la « couronne de justice que me donnera le Seigneur, « le juste Juge, non seulement à moi mais à tous « ceux qui auront aimé son avènement. »

R. I. P.

Ces deux cas ne sont évidemment pas les seuls et ne doivent pas masquer d'autres réalités. Ainsi, de nombreux religieux, notamment des femmes issues de maisons plus petites, furent hébergés dans des fondations belges, et leur trace est alors difficile à suivre. D'autres ne firent que passer dans le diocèse de Liège, étape transitoire vers un autre pays ou une autre partie de la Belgique. Étienne Van Der Straten Waillet, qui a travaillé sur l'immigration française à Liège et dans sa province entre 1870 et 1910, rappelle ainsi à plusieurs reprises des pics d'arrivées de femmes seules pour la période qui nous concerne : « Il arrive 27 femmes seules à Amay en 1901. 55 à *Flône, 43 à Villers le Temple, 22 à Landenne et 12 à Tihange en 1903 ; 54 à Landenne et 13 à Flône en 1904 ; 25 à Ampsin et 16 à Landenne en 1905 ; 12 à Huy, 8 à Landenne et 32 à Burdine en 1906.* » (23) Or, on a vu plus haut le cas d'Amay par exemple : ce sont, là, des Carmélites venues de Paris. À noter que la presse, cléricale comme anticléricale, nationale comme locale, suivit de très près ces installations et les commenta (24).

(À suivre...)

Notes

1. Nous remercions très vivement Catherine Lanneau et Philippe George pour leur relecture de cet article qui paraîtra en trois parties dans le Bulletin du Trésor de Liège.

2. « Le programme antireligieux des républicains est le même en 1902 qu'au début de la Troisième République. Il comporte toujours trois grands articles : la lutte contre les congrégations, la réforme de l'enseignement et la séparation de l'Eglise et de l'Etat ». DANSETTE (Adrien), *Histoire religieuse de la France contemporaine : l'Église catholique dans la mêlée politique et sociale, édition revue et corrigée*, Paris, Flammarion, 1965, p. 574.

3. CABANEL (Patrick) et DURAND (Jean-Dominique), dir., *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Paris, Cerf, 2005, p. 22-111.

4. En 1792 elles ont été toutes interdites, des autorisations ont, par la suite, été accordées par les régimes ayant suivi la Révolution. Mais il n'existe toujours pas, en 1901, de loi d'ensemble les concernant. *Ibid.*, p. 44-45.

5. *Ibid.*, p. 22-111.

6. Une partie des élites flamandes considérait le français comme un symbole d'ascension sociale et d'insertion et en venait même à mépriser le néerlandais. DENEC-

KERE (Gita), *Nouvelle histoire de Belgique. 1878-1905. Les turbulences de la Belle Epoque*, Bruxelles, Le Cri, 2010, p. 154.

7. LEPLAE (Sofie), « La Belgique envahie. L'immigration des religieux français en Belgique. 1901-1914 », dans CABANEL (Patrick) et DURAND (Jean-Dominique), *op. cit.,* p. 244-256.

8. Archives diocésaines de Liège, Liège, Fonds Rutten, *Acta Episcopalia Rutten*, vol I., 1901-1914, 1907.

9. Pour le cas précis des Jésuites : CABANEL (Patrick), « Le grand exil des congrégations enseignantes au XX^{e} siècle. L'exemple des Jésuites », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. LXXXI, 1995, p. 207-218.

10. Ils étaient par exemple déjà venus à Brugelette sous Léopold I^{er}, entre 1835 et 1854. *Note sur le collège de Marneffe*, sans date ni auteur, Archives Jésuites de la Province de France, Vanves- Malakoff, série E (maisons de la province de Paris), carton 3. Leurs difficultés sous la monarchie de Juillet sont expliquées dans ANTONETTI (Guy), *Louis-Philippe*, Paris, Fayard, 1994, p. 849-852.

11. Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, Série BB (Ministère de la Justice), sous-série BB 30 (versements divers), 1615 à 1681, Liquidation des biens des congrégations religieuses : dossiers des établissements classés par cours d'appel. 1901-1911.

12. On parle alors de « milliard des congrégations », ce qui fait sans doute allusion au milliard des réfugiés sous la Restauration, mais, en 1906, le produit des ventes n'a permis d'engranger que 32 millions, dont il faut retrancher 17, engloutis dans les frais. DANSETTE (ADRIEN), *op. cit.,* p. 583.

13. MOEYS (Hendrik), « «L'invasion noire» (1900-1905) : La politique belge face à l'immigration des congrégations religieuses françaises », *Revue d'histoire ecclésiastique*, n° 110/1-2, 2015, p.177.

14. Lettre de l'évêque d'Autun à celui de Liège, 14 août 1903, ADL, fonds Rutten, carton 113.

15. Lettre du provincial de la Compagnie de Jésus, province de Paris à l'évêque de Liège, 24 juin 1902, *ibid*.

16. Ibid.

17. MOEYS (Hendrik), *op. cit.*, p.158.

18. Lettre de la Prieure des Carmélites de Paris à l'évêque de Liège, 12 septembre 1901, ADL, fonds Rutten, carton 113.

19. WYNANTS (Paul), *Religieuses 1801-1975, t.1 Belgique, Grand-Duché de Luxembourg, Maastricht Vaals*, Namur, Ceruna, 1981, p. 47.

20. Le soir, annonce l'achat dès son numéro du 26 juillet 1902. Et la libérale *Indépendance belge,* hostile, commente, bien plus tard, le 25 novembre 1910 (p.3) : [Des] […] *religieux français au château de Marneffe ! Comme on le voit, les somptueuses demeures de notre canton passent toutes aux mains des religieux étrangers ».*

21. C'est une somme importante, mais la correspondance des Jésuites révèle que l'investissement est jugé sûr et le terrain mis en valeur permet notamment la vente régulière de foin et de bois. Par exemple : « Les revenus sont les fruits et légumes tant du légumier que des vergers, et le foin des pelouses. Les fruits et légumes représentent un revenu assez sérieux. La terre est bonne. Les arbres sont de bon rapport. La terre a un excellent raisin ». Lettre de Justin Havret à un Révérend Père Jésuite à l'identité non précisée, AJPF, Série E, Sous-série EMa, Marneffe, carton 3.

22. Collège Saint-Joseph de Marneffe, brochure de 34 p., sans date ni auteur, AJPF, Série E, Sous-série EMa, Marneffe, carton 1.

23. VAN DER STRATEN WAILLET (Étienne), *L'immigration française à Liège et dans la province de Liège 1870-1910*, Mémoire de licence en Histoire, inédit, Université de Liège, 1986, p. 85. À la même page, il écrit : « La courbe de l'arrondissement de Huy connaît de très fortes hausses au début du XX^{e} *siècle, mais elles sont sans rapport avec l'exposition* [universelle de Liège de 1905]. *Elles sont la conséquence des arrivées des religieuses entre 1901 et 1906. »*

24. Exemple du socialisant *Journal de Charleroi* citant notamment Marneffe le 31 juillet 1902, p.2 : « La tache d'huile s'étend de plus en plus. Après Ypres, Menin, *Marneffe et Linciaux voici que les habitants de Brugelette viennent d'apprendre que les sœurs de Sainte-Marie, expulsées de France, s'installeront sans tarder en leur belle commune* ».

UNE CHOPE EN ARGENT DÉCORÉE DE MONNAIES LIÉGEOISES DE 1694 À MUNICH

Christina Ntaflou, docteur en Histoire de l'art
(Université de Paris I Panthéon-Sorbonne)

Introduction

La chope à couvercle présentée dans cet article est une pièce historique de l'argenterie allemande datant de la fin du XVII[e] siècle. Elle est l'œuvre du maître orfèvre de la cour de Prusse Daniel Männlich l'Ancien (1625-1701), vers 1695. Elle est mise à la disposition du public par la Galerie Helga Matzke, basée à Grünwald, près de Munich[1].

En tenant compte du programme décoratif de la chope, elle incarne les liens politiques et artistiques européens de la période entre la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) et la Guerre de Succession d'Espagne (1701-1714). Enfin, ses liens avec l'histoire de la principauté de Liège font en sorte que Monsieur le Conservateur du Trésor nous a demandé de la présenter pour la proposer à un éventuel mécénat en faveur de son institution.

Tout d'abord d'un point de vue artistique : le socle rond et large est en partie doré. Le corps de l' objet d'une hauteur de 25 cm et d'un poids considérable de 2 300 gr est couvert de 27 pièces de monnaies liégeoises. Parmi ces monnaies - toutes identiques -, la paroi du corps est ciselée avec des motifs des feuilles d'acanthe. Sur le couvercle à charnière, partiellement doré, et le fond, il y a respectivement cinq monnaies de la même provenance. Il s'agit des monnaies de vacance du siège épiscopal (*sede vacante*) de l'an 1694. L'anse moulue en forme d'oreille tient un, « repos de pouce » en forme de boule, également moulu et doré. Sur le socle, il y a finalement la gravure du blason de la ville de Courtrai.

Les monnaies de vacance du siège

Sans doute, une des caractéristiques les plus importantes de la chope sont les monnaies qui servent de décoration. Il s'agit d'un écu en argent (patagon) frappé lors de vacance de siège février-octobre 1694. Celle-ci est survenue quand le prince-évêque de la principauté de Liège Jean-Louis d'Elderen (1620) est décédé au 1[er] février 1694. Son successeur, Joseph Clément de Bavière (1671-1723), est devenu prince-évêque de Liège le 24 octobre 1694 à l'âge de 23 ans.

La légende de la monnaie montre un buste à gauche de saint Lambert, mitré et vêtu du superhuméral. Dans la légende, on lit : « S : LAMBERTVS · PATRONVS · LEOD :». Au revers de la monnaie et au milieu, l'écu couronné aux armes écartelées de la principauté de Liège : Bouillon, Franchimont, Looz, Hornes, avec l'écusson de Liège sur le tout. Dans la légende, il y a une rosette à cinq pétales et : « MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE 16/94 ». Il s'agit d'une monnaie relativement rare[2].

L'émission de monnaies dites de *Sede Vacante* fut une innovation de l'an 1688 à Liège. 1688 est l'année de décès de Maximilien-Henri de Bavière (1621-1688), prince-évêque-électeur de Cologne et évêque de Liège, Hildesheim et Münster[3]. Maximilien-Henri était le premier d'une série des Wittelsbach à occuper le siège épiscopal de Liège. L'habitude de frapper de telles monnaies continua lors de chaque interrègne. Cela crée ainsi une tradition liégeoise et marque une autonomie de plus en plus marquée du Chapitre (qui est carrément

mentionné sur la pièce par le « CAPLI »)[4]. La deuxième monnaie liégeoise de vacance de siège frappée est justement celle de l'an 1694.

La première médaille de vacance de siège connue provenant des États pontificaux date de 1549, quand le Pape Paul III (Alexandre Farnèse) (1468-1549) est décédé subitement. Concernant ces premières monnaies frappées ainsi que les suivantes (par exemple de l'an 1559), la fonction principale de celles-ci est commémorative et festive. Les monnaies de vacance du siège à partir de l'an 1644 trouvent des fonctions plus diversifiées[5]. Les monnaies liégeoises devaient aussi avoir une fonction d'usage quotidien.

La chope aux monnaies imbriquées : une commande de la maison Wittelsbach ?

Les récipients en argent décorés aux monnaies imbriquées sont connus depuis la Renaissance, mais ont toujours été plus répandus en Allemagne et en Europe du Nord depuis le milieu du XVII^{e} siècle. Il est à noter que des exemples de chopes, brocs et gobelets provenant de la Prusse et la Scandinavie circulent à l'époque en grande quantité. Ainsi on peut identifier des tendances stylistiques régionales/nationales.

Les exemples prussiens montrent une préférence pour les monnaies contemporaines à la construction de l'objet ainsi que pour les thalers de présentation. Parallèlement, la surface de la paroi parmi les monnaies est ciselée avec des motifs décoratifs végétaux[6]. Concernant les maîtres orfèvres Prussiens, l'usage des monnaies pour la fabrication d'objets de représentation paraît bien être un trait stylistique des maîtres berlinois. La préférence pour les grands objets ostentatoires est surtout représentée par les orfèvres de la cour Daniel Männlich et Johann Christian Lieberkühn (1669-1733)[7].

Daniel Männlich l'Ancien est un maître orfèvre important et influent auprès de ses contemporains. Il était parmi les premiers maîtres orfèvres de la cour de Brandebourg et dès 1671 premier maître orfèvre de la corporation d'orfèvres. Daniel Männlich est né à Obersdorf (dans la région d'Opava, Silésie tchèque) en 1625 et a vécu depuis 1650 à Berlin, où il a été très actif. Depuis 1655, il est devenu maître orfèvre de l'électeur de Brandebourg et duc de Prusse, Frédéric-Guillaume de Brandebourg (1620-1688) et depuis environ 1676, il est actif en tant que maître orfèvre de la cour. Il est décédé en 1701 à Berlin. Männlich a été une personnalité si marquante pour son métier et son temps que sa tombe à l'église de Saint Nicolas à Berlin a été réalisée par l'architecte et sculpteur Andreas Schlüter (1659/60-1714). Marc Rosenberg donne une liste non-exhaustive de ses œuvres[8].

Une pièce très proche de la présente chope monumentale est celle faite également par Daniel Männlich qui se trouve dans la collection d'argenterie de Hessisches Landesmuseum, Staatliche Museen Kassel. Cette chope faite en 1679[9] ou peu après montre à travers ses monnaies et médailles un programme iconographique lié à l'expulsion des Suédois de Brandebourg (1678) lors des tourments de la guerre de Scanie (1675-1679)[10].

De telles grandes pièces décorées aux monnaies faisaient partie du trésor d'état mais aussi du buffet d'argent du prince ou du roi. Le buffet d'argent avait comme rôle principal au XVII[e] et au XVIII[e] siècle la démonstration de la richesse et du pouvoir princier et royal. Tel est l'exemple mis par le buffet d'argent et d'or de la maison Brandebourg-Prusse[11]. Très souvent, le programme iconographique mis en scène à travers les monnaies – telles les deux chopes de Männlich – ajoute une importance supplémentaire au propriétaire. D'autant plus que ces chopes étaient utilisées pour boire de la bière à l'occasion de festivités publiques.

Considérant le caractère représentatif de ces œuvres à monnaies, ne peut-on émettre l'hypothèse que notre chope aux monnaies liégeoises de *Sede Vacante* fût une commande de Maximilien II Emmanuel de Bavière (1662-1726) - de 1692 à 1706 gouverneur des Pays-Bas espagnols - auprès du maître Männlich, pour l'offrir à son frère, Joseph-Clément ?

Les deux frères, Maximilien II Emmanuel de Bavière et Joseph-Clément, électeur de Cologne et prince-évêque de Liège, avaient lors de la période 1695 et 1723 (date de décès de Joseph-Clément) des liens étroits et une entente respectueuse. Lors de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) un conflit d'envergure européen, ils se sont alliés pour la cause des rois de France et d'Espagne. Depuis l'élection de Joseph-Clément en tant que prince-évêque de Liège, son frère aîné, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, avait beaucoup d'occasions d'offrir à son frère et allié un cadeau fort symbolique et de grande valeur.

En outre, les électeurs de Bavière et de Cologne étaient des mécènes très actifs et ont soutenu des artistes tant français qu'allemands. Les deux frères avaient par ailleurs forgé leur goût esthétique de tendances artistiques européennes diverses[12]. Malgré les années de guerres et les calamités survenues, la principauté de Liège n'a cessé de soutenir les arts sous le règne de Joseph-Clément[13], et le prince aurait pu reconnaître et apprécier un tel cadeau.

L'existence du blason de Courtrai sur le socle peut s'expliquer par un changement ultérieur de mains et indiquer une autre provenance importante de la pièce. De toutes manières, cette chope aux monnaies de la vacance de siège de 1694 est une pièce significative pour l'histoire de la principauté et du diocèse de Liège. Elle est enfin, le seul exemple connu de chope en argent qui montrent les mêmes monnaies imbriquées sur son corps rassemblant ainsi un tel nombre de monnaies *sede vacante* liégeoises.

Portrait de l'orfèvre Daniel Männlich (1701). Varsovie, Bibliothèque de l'Université.

Notes

1. Voir sur le site internet de la galerie, sous la catégorie 'Humpen/Tankards' : www.helga-matzke.de.
2. Voir par exemple, de RENESSE-BREIDBACH, Cl. W., *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liège : depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réunion de ce pays à la république française, enrichie des dessins des principales médailles, médaillons, jetons et monnaies*, Bruxelles, 1831, p. 157-8 et pl. 55, n° 2. Pour plus d'information sur la monnaie : DENGIS, J.-L., *Les monnaies de la principauté de Liège. Volume III : De Gérard de Groesbeeck au rattachement à la France (1564-1794)*, Wetteren, 2006, p. 151-2 (n° 1132) et pl. 8.
3. ZEPERNICK, Karl Friedrich, *Die Capitels- und Sedisvacanzmünzen und Medaillen der Deutschen Erz-, Hoch- und umittelbaren Reichsstifter gesammelt und beschreiben, mit XVI Kupfertafeln*, Halle, 1822, p. 146. Pour une description de la monnaie de 1694 ainsi qu'une image de celle-là, v. p. 148 et table X, n° 113.
4. DENGIS, 2006, *op. cit*., p. 143.
5. BOCCIA, Gianluigi, *La Sede Vacante Pontifica e le sue medaglie. Conclavie e partecipanti dal 1549 al 1978*, Rome, 2003, p. 33 et p. 39-40.
6. PECHSTEIN, Klaus, 'Münzgefäße' p. 205-219 in *Münzen in Brauch und Aberglauben. Schmück und Dekor – Votiv und Amulett – Politische und religiöse Selbstdarstellung, mit 342 Schwarzweiß-Abbildungen und 24 Farb-Tafeln*, Mainz am Rhein, 1982, p. 207.
7. *Ibid*.
8. ROSENBERG, Marc, *Der Goldschmiede Merkzeichen, Bd. 1: Deutschland A-C*, Frankfurt am Main, 1922, p. 254 (voir aussi en ligne). Sur le maître orfèvre voir aussi SCHEFFLER, W., *Berliner Goldschmiede : Daten, Werke, Zeichen*, Berlin, 1968, p. 20-21.
9. La chope peut être vue en ligne sous cette adresse : http://www.datenbank.museum-kassel.de/47198/T57385/0/0/t93/0/0/objekt.html (dernier accès le 30 mai 2018).
10. Pour la présentation de la pièce, voir SCHÜTTE, R.-A., *Die Silberkammer der Landgrafen von Hessen-Kassel : Bestandskatalog der Goldschmiedearbeiten des 15. bis 18. Jahrhunderts in den Staatlichen Museen Kassel, mit Beiträgen von Thomas Richter*, Wolfratshausen, 2003, p. 298-301.
11. KEISCH, Chr., *Das große Silberbuffet aus dem Rittersaal des Berliner Schlosses*, Kunstgewerbemuseum: SMPK, 1997, p. 19.
12. HUYS, J.-Ph., 'Deux mécènes de culture européenne en exil à l'aube du XVIII[e] siècle. Les électeurs Maximilien II Emmanuel de Bavière et Joseph-Clément de Cologne, entre Pays-Bas méridionaux et royaume de France', p. 155-169, dans MAËS, G. et BLANC, J., *Les échanges artistiques entre les anciens Pays-Bas et la France, 1482-1814. Actes du colloque international organisé par l'Institut de recherches historiques du Septentrion - UMR CNRS 8529 - Université de Lille 3 au Palais des Beaux-arts de Lille les* 28-29-30 mai 2008, Turnhout, 2010, p. 164.
13. Voir les nombreuses recherches de Bruno DEMOULIN, par exemple http://web.philo.ulg.ac.be/gedhsr/wp-content/uploads/sites/31/2015/11/Relations-entre-un-Electeur.pdf

À Liège, la cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert fut démolie à la Révolution.

Les œuvres sauvegardées, ainsi que celles d'églises disparues dans le diocèse de Liège, sont présentées dans les bâtiments du cloître de l'actuelle cathédrale Saint-Paul : orfèvreries, textiles, sculptures, peintures, gravures…

La scénographie illustre les contextes dans lesquels ces œuvres ont été réalisées et retrace l'histoire de l'ancienne principauté épiscopale de Liège.

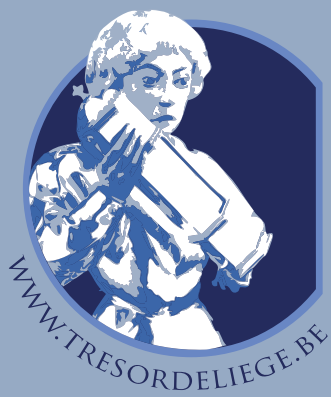

TRÉSOR DE LIÈGE